



REÇU le  
28 NOV. 2018

Peigne

RECOMMANDE

Fondation pour la promotion du logement  
bon marché et de l'habitat coopératif  
MM. Clerc et Conti  
Rue des Maraichers 36  
1205 Genève

Chêne-Bourg, le 19 novembre 2018

Concerne : **périmètre délimité par le chemin de la Gravière, l'avenue des Vergys, l'avenue des Grands-Monts et le chemin de la Mousse**

Messieurs,

Notre Association a été créée en 1909 et a pour but l'étude de tout sujet d'intérêt général se rapportant aux questions de circulation, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de protection des monuments, de la nature ou des sites, ainsi que de la sauvegarde du Plateau de Bel-Air. Elle est forte de plus de 200 membres, propriétaires et locataires, concernés par ces sujets. L'Association est également chargée de défendre les droits et intérêts de ses membres dans les questions touchant les domaines énumérés ci-dessus, tant vis-à-vis des autorités communales ou cantonales que des particuliers.

Nous surveillons depuis juin 2016 vos activités de développement et vous avons fait part de notre point de vue à propos de vos démarches dans notre courrier daté du 9 juin 2016.

Nous avons reçu votre courrier daté du 2 octobre, ainsi que votre invitation à la séance d'information publique du 15 octobre suivant, au sujet d'un projet de plan localisé de quartier dans le périmètre susmentionné, énonçant votre intention de construire environ 30 logements sur vos 5 parcelles. Des membres de notre Comité, ainsi que de notre Association, ont participé à ces séances d'information publique.

Ce type de développement immobilier va totalement à l'encontre des projets de la commune de Chêne-Bourg et des habitants du Plateau de Bel-Air, plus particulièrement de ceux du secteur dit du Peigne. Comme vous le savez, aucun PLQ n'a été défini par l'Etat, et la commune de Chêne-Bourg ne prévoit pas de mise à jour de la zone. Le secteur ne fait pas partie du développement du Centre-Bourg de Chêne-Bourg.

Mme de Candolle, Conseillère administrative et M. Debarge, Conseiller administratif et Maire actuel de Chêne-Bourg, annuellement invités et présents à nos Assemblées Générales et lors de séance de travail à la Mairie de Chêne-Bourg, nous ont formellement et officiellement confirmé que la commune ne souhaite pas l'établissement d'un tel plan et ne souhaite pas non plus de densification sur cette zone.

Nous regrettons le faible contenu de votre projet, autant d'un point de vue de l'étude de faisabilité technique et de l'impact nuisance auprès des habitants actuels, que sur l'intégration de ce projet dans une commune (la plus petite du canton et la 3<sup>ème</sup> au niveau densité de population) qui ne le souhaite pas. Nous regrettons surtout ses faiblesses relationnelles et de communication auprès des habitants de la zone concernée et, de manière plus élargie, des habitants du Plateau de Bel-Air.



Notre Association, porte-parole de ses membres et par le biais de son Comité, est pour le maintien de la zone actuelle 4B, sans densification par l'intermédiaire d'un PLQ :

- Les conséquences d'un tel projet impliqueraient une campagne systématique de préemption exercée par l'Etat, accompagnée d'un prix du terrain de CHF 1'000 au maximum par m<sup>2</sup>. Une telle zone de prix ainsi contrôlés nuirait gravement au patrimoine des propriétaires de classe moyenne pour lesquels ce bien-fonds constitue l'essentiel de l'épargne. Cette perte leur serait inacceptable.
- La densification impacterait la qualité de vie des habitants du Plateau de Bel-Air. La disparition de ce poumon vert, de cette zone à mobilité douce est tout autant inacceptable.
- Nous soutenons, par conséquent, toutes les actions entreprises dans ce cadre par les habitants du secteur concerné et entreprendrons aussi les démarches nécessaires.

Les propriétaires sont libres de disposer de leurs biens selon leurs intérêts, votre courrier n'est malheureusement pas suffisamment clair et juste à ce sujet.

Très attentive, notre Association est habituée à faire front à ce type d'activités commerciales sur le Plateau de Bel-Air. Nous relayons ces informations auprès de nos membres et agissons en conséquence.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.

*Nb séances.*

Pour le comité

  
Jean-Michel Pernet - Président

Annexe : Votre courrier envoyé aux propriétaires

Copie : Commune de Chêne-Bourg  
Membres de l'Association des Habitants du Plateau de Bel-Air  
Habitants de la zone concernée  
Voisinage de la zone concernée